

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

-
COMpte RENDU

FINANCES

2016-07-089 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Monsieur LAMER, Trésorier de la commune, a présenté un état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541-Créances admises en non valeur » ou « 6542 - Créances éteintes à l'appui de la décision du conseil municipal ». L'état de ces valeurs se constitue ainsi :

Nom	Exercice	Prestation	Montant	Motif de la présentation
Association rencontre des cultures	2014 – Budget Jovence	Location de salle	239,00 euros	Lettre de rappel du 19/03/2014 Redressement judiciaire du 26/05/2014 Déclaration de créances du 10/06/2014 Liquidation judiciaire du 02/10/2014 Clôture pour insuffisance d'actifs du 19/03/2015
BLANCHET Jérôme	2014 – Budget Ville	ALSH	18,70 euros	PCA du 15/09/2014 Mise en demeure du 21/03/2016 Montant inférieur au seuil de poursuite
CAHU Laurent	2015 – Budget Ville	Multi-accueil	0,30 euros	Lettre de relance du 18/09/2015 OTD employeur du 20/10/2015 : recouvrement de 137,57 euros sur 137,87 Montant inférieur au seuil de poursuite
PAUTRET Yohann	2015 – Budget Ville	ALSH	0,20 euros	Recouvrement de 88,65 euros sur 88,85 Montant inférieur au seuil de poursuite
ROUSSEL Mickael	2011 et 2014 – Budget Ville	Location atelier	5 448,54 euros	Lettre de rappel des 27/07/2011, 26/08/2011, 06/10/2011, 07/11/2011 et 28/11/2011 Cdt avec frais des 08/09/2011, 10/10/2011 18/11/2011 et 19/12/2011 PCA du 07/07/2014 et du 24/10/2014 Lettre de relance du 06/01/2012, 02/01/2013, 06/10/2014 Mise en demeure avant saisie du 28/11/2014 Liquidation judiciaire du 25/08/2014 Clôture pour insuffisance d'actif du 29/02/2016

PROPOSITION

Vu, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'état des créances irrécouvrables présenté par Monsieur LAMER, Trésorier de la commune, joint à la présente délibération ;

Vu, la présentation détaillée des titres et produits irrécouvrables par Monsieur l'Adjoint aux finances ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur, au compte 6542, les sommes présentées ci-dessus.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-090 - ECOLE DE THEATRE : TARIFS 2016/2017

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Depuis septembre 2010, une école de théâtre fonctionne au Centre Culturel de Jovence et accueille des enfants âgés de 8 à 16 ans. L'année dernière, des séances supplémentaires ont été prévues à destination des adultes.

Bilan financier pour l'année 2015/2016 :

Indemnité : 2 998,05 € + charges de fonctionnement (électricité, chauffage)

Participations des familles : 1 835 €

Il est proposé de reconduire cet atelier pour les enfants et les jeunes ainsi que pour les adultes.

Animateur : Olivier DAVAL

Période : Année scolaire 2016/2017

Public : 15 enfants maximum, âgés de 8 à 16 ans

Adultes : groupe de 15 personnes maximum

Indemnité de l'intervenant : 40 € par séance, plus charges

PROPOSITION

Il est proposé de reconduire cette animation pour l'année 2016/2017 et de fixer la participation des familles.

Les tranches seront celles adoptées pour l'Accueil de Loisirs

Tranche A : Quotient familial (mensuel) égal ou inférieur à 600 €

Tranche B : Quotient familial compris entre 601€ et 1000€

Tranche C : Quotient familial compris entre 1001€ et 1500 €

Tranche D : Quotient familial supérieur à 1501 €

	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
Enfants et jeunes de Louvigné Communauté	65 €	85 €	120 €	150 €
Enfants et jeunes hors Louvigné Communauté	150 €			
Adultes	160 €			

Toutefois la commission finances propose que :

- pour le groupe des adultes, la participation des familles devra couvrir au moins 75% des charges liées à l'animation,
- pour les enfants et les jeunes, la participation des familles devra couvrir au moins 50% des charges liées à l'animation.

Dans le cas où les effectifs ne permettraient pas de couvrir une part suffisante des dépenses engagées, le nombre de séances pourrait être revu à la baisse.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-091 - GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS 2016/2017

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Conformément aux termes du contrat enfance jeunesse passé avec la caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, la participation des familles à la garderie périscolaire est fixée en fonction du quotient familial. Les tranches retenues sont celles déterminées par délibération du 9 MAI 2016 pour le centre de loisirs.

Tranche A : Quotient familial (mensuel) égal ou inférieur à 600 €

Tranche B : Quotient familial compris entre 601€ et 1000€

Tranche C : Quotient familial compris entre 1001€ et 1500 €

Tranche D : Quotient familial supérieur à 1501 €

PROPOSITION DE TARIFS

	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
Participation forfaitaire mensuelle	2 €	2 €	2 €	2 €
Par séance	0,50 €	0,70 €	0,95 €	1,20 €

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-092 - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE DESTRUCTION DES NIDS.

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Dans le but d'éviter la prolifération du frelon asiatique, et afin de favoriser la destruction des nids par les particuliers, il est envisagé de prendre en charge tout ou partie du coût d'une intervention.

PROPOSITION

La commission finances propose de prendre en charge 100% du coût d'une intervention. La destruction d'un nid de frelons asiatiques serait prise en charge avec l'accord préalable de la Mairie. Il est également proposé de ne participer que pour les interventions ayant lieu jusqu'au 31 décembre 2016. En effet, une intervention en dehors des périodes estivale et automnale est inefficace.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-093 - FIXATION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS DE LA MAISON COMMUNE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Dans le cadre du projet européen de valorisation du patrimoine SHARE, dont Louvigné-du-Désert est partenaire avec le Département, la commune s'est engagée à réhabiliter les anciens préaux de la communauté ainsi que la maison attenante. Ce projet de « Maison Commune » offre de nouveaux services à la population et s'inscrit dans une stratégie de densification. Il permet également de répondre à la problématique des « nouveaux parcours résidentiels » qui émergent aujourd'hui. La Maison Commune est une première étape dans ce parcours, celle du logement temporaire.

Ces logements pourraient accueillir des apprentis du CFA de Louvigné-du-Désert, des artistes en résidence au centre culturel Jovence, ainsi que des stagiaires des collectivités ou des entreprises locales...

La fin des travaux est programmée à l'automne 2016.

PROPOSITION

		Surface m ²	Loyer – charges comprises	
			Semaine	Mois
Nord	Rez-de-chaussée	9,89+6,18	50	125
	1 ^{er} étage	12,32+3,54	55	145
	2 ^{ème} étage	11,49+3,93	55	145
Sud	1 ^{er} étage	14,83+3,97	60	175
	2 ^{ème} étage	16,00+3,89	60	175

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 23 voix pour et 1 abstention (Madame Marie-Laure NOEL).

ADMINISTRATION GENERALE

2016-07-094 - FST-VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Chaque année la mairie effectue des travaux de modernisation de la voirie en goudron et en enrobé. Pour rappel les travaux qui ont été effectués en juin, juillet et août sont :

Lot n° 1 : Réfection de voiries en goudron

LOUVIGNÉ RURAL : VC 10 Monthault, de Pierrelée, chemins de la Berhaudière, de Laubruère, de la Gesbertais, Marche-la Bodinière, la Galmas et Villeneuve.

LOUVIGNÉ URBAIN : Résidence la Prairie, parking la Guinchère des Bois et rue du Floret.

Lot n° 2 : Réfection de voiries en enrobé

LOUVIGNE RURAL : VC La Commune avec une option.

LOUVIGNE URBAIN : Parking Stade Jean Patin et parking Mairie.

Le montant total des deux lots est de 81 470,59 € HT.

Le Département d'Ille-et-Vilaine, lors de l'Assemblée du 17 juin 2016, a voté une subvention sur les travaux d'investissements de la voirie communale pour l'année en cours à hauteur de 50% du montant HT plafonné à 15 200 €.

La subvention maximale pour l'année 2016 serait donc de 15 200 €. Le versement de la subvention se fera sur présentation des justificatifs certifiés par le receveur.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter les services départementaux pour bénéficier de la subvention au titre du fond de solidarité territoriale voirie.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-095 - ACCUEIL D'UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE - AFFILIATION DE LA VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La Ligue de l'enseignement est une confédération d'associations partageant les valeurs de l'éducation populaire et partenaire des établissements scolaires et des acteurs publics locaux. Parmi ses missions elle peut accompagner les collectivités territoriales dans le cadre de l'emploi d'un service civique.

L'objectif du service civique est d'offrir aux jeunes âgés de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager pour une durée déterminée dans une mission, en France ou à l'étranger, au service de la collectivité et de l'intérêt général dans des domaines d'actions reconnus prioritaires pour la Nation.

Or, dans le cadre d'une mission « favorisant l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques », un ou une jeune volontaire peut être mis à disposition par la ligue de l'enseignement au Centre Culturel de Jovence pour une durée de 6 mois.

Pour se faire, le Conseil Municipal devra préalablement autoriser le Maire à adhérer, au nom de la ville, à la Ligue de l'enseignement.

PROPOSITION

Afin de permettre l'accueil d'un volontaire en service civique au centre culturel Jovence à partir du 1^{er} octobre 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affilier la Ville de Louvigné-du-Désert à la Ligue de l'enseignement ;
- de verser la cotisation globale forfaitaire d'un montant de 86,50 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-07-096 - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION DE SPORT LOUVI'FORM.

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Une association de sport du nom de « Louvi'Form » s'est constituée cet été afin de prendre en charge la gestion de la salle de musculation de Louvigné-du-Désert.

Considérant que la commune de Louvigné-du-Désert souhaite soutenir le fonctionnement et les initiatives des associations dont l'objet social participe à la mise en œuvre de ses politiques publiques dans les domaines culturel, sportif, social, etc.

Considérant que ce soutien peut se manifester par des mises à disposition de matériel logistique aux associations locales ou ayant un intérêt local, soit régulièrement, soit à l'occasion d'évènements ou de manifestations ponctuelles,

Considérant que la commune de Louvigné-du-Désert dispose du matériel de sport adapté à la pratique de la musculation,

PROPOSITION

Afin de permettre le bon fonctionnement de la salle de musculation, Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition du matériel de sport de la commune à l'association Louvi'Form pour une durée indéterminée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document afférent à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des prochaines réunions :

- La Commission travaux aura lieu le 28 septembre à 18h30 ;
- La Commission enfance aura lieu le 29 septembre à 20h00 ;
- Les prochaines Commissions des Finances auront lieu les mardis 11 octobre, 8 novembre (sous réserve d'un ordre du jour suffisant) et 6 décembre à 20h30 ;
- Les prochains Conseils Municipaux se tiendront les lundis 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre à 20h30.

- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

- à la cérémonie des départs en retraite de Mesdames Marie-Thérèse DESANCE, Janine HOUEL, Gisèle LEMEE (CCAS), Madeleine TROCHERIE (Mairie) et de Monsieur Gérard CHERBONNEL (SIVOM), le vendredi 30 septembre à 19h00. A cette occasion Madame Madeleine TROCHERIE se verra également remettre la médaille d'honneur du travail en récompense de son ancienneté de service ;
- à l'Inauguration de la salle de danse, musculation et yoga le samedi 29 octobre à 10h30.

- Monsieur le Maire rappelle que le 1er septembre dernier s'est tenue, à Louvigné Communauté, la deuxième revue de projet « AMI revitalisation » en présence de Monsieur Fabien MARTORANA, Sous-Préfet de Fougères-Vitré, de Madame Nathalie APPÉRÉ, présidente de l'ANAH, et de Monsieur Marcel ROGEMONT, conseiller départemental.

Après une balade urbaine dans le centre ville de Louvigné-du-Désert, Maud LE HERVET, chargée de mission AMI, a présenté un état d'avancement du projet. Elus et partenaires ont ensuite échangé sur les objectifs des futures aides qui seront déployées sur le territoire de Louvigné Communauté.

Le nouveau dispositif d'aides à l'habitat devrait voir le jour d'ici la fin de l'année, après la signature d'une nouvelle convention avec l'ANAH, le département et les autres partenaires financiers.

Un comité de pilotage organisé le 4 octobre prochain permettra de finaliser le contenu de cette convention. Le dispositif fera ensuite l'objet d'une présentation détaillée lors d'une réunion publique, courant octobre, à laquelle l'ensemble du Conseil municipal sera convié.

- Afin d'assurer le suivi des projets Communaux dans le cadre de l'AMI et des programmes européens, Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'une commission *ad hoc* «attractivité territoriale». Il invite les élus intéressés à intégrer cette commission qui sera instituée lors du prochain Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux en cours au sein du comité de liaison mis en place par Fougères Communauté pour construire le futur projet d'agglomération. Chaque semaine des réunions thématiques sont organisées concernant la préparation des nouveaux statuts, l'organisation territoriale des services, et de la future gouvernance...Concernant ce dernier point, le conseil d'agglomération sera composé de 55 élus titulaires (représentants des 33 communes) et de 29 élus suppléants.

Au sein de ce conseil qui désignera un Président et 11 ou 13 vice-présidents (à définir), la ville de Fougères serait représentée par 18 ou 19 élus, la commune de Louvigné-du-Désert disposera de 4 représentants, celles de Lécousse et Romagné de 2 représentants, toutes les autres communes disposeront d'un représentant (+ un suppléant).

- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que l'acte de vente de l'immeuble rue Lariboisière a été signé par l'ensemble des parties le mardi 26 juillet. Les travaux de réhabilitation devraient commencer prochainement.

- Afin que les séances du Conseil Municipal se déroulent de la façon la plus efficace possible, Monsieur le Maire souhaite rappeler un point du règlement intérieur adopté le 27 octobre 2014 :

« **Article 6** : questions orales : Article 2121-19 (CGCT) : Les conseillers Municipaux ont le droit d'exposer en séance du Conseil des questions ayant trait aux affaires de la commune.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et ne peuvent comporter d'imputations personnelles ».

Pour toutes autres questions ou remarques, Monsieur le Maire précise que les services de la mairie restent à disposition des conseillers municipaux. Il rappelle que le travail en commission peut être également l'occasion de répondre plus précisément aux questions des élus.

- Madame Marie-Laure NOEL s'étonne d'informations laissant entendre que la municipalité aurait adressé un ultimatum au Père Honoré pour quitter le presbytère dans le cadre du futur projet de résidence senior. Monsieur le Maire assure qu'aucune demande n'a été faite en ce sens. Il rappelle d'ailleurs qu'il a successivement rencontré personnellement le Père Honoré, un représentant du diocèse ainsi que Monseigneur Pierre D'ORNELLAS, évêque de Rennes, pour les informer du projet et du calendrier prévisionnel. Des solutions de relogement sont actuellement étudiées et seront proposées au Père Honoré et à l'équipe pastorale avant tout commencement de travaux.

- Madame Isabelle LEE informe les membres du Conseil Municipal du lancement de la procédure d'appel d'offres pour la révision du PLU de la ville de Louvigné-du-Désert.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; M. TABUREL Norbert ; M. BOULIERE Daniel ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; M. GUERIN Jérôme ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline.

Ou représentés : Mme LE GLEHUIR Jocelyne.

La secrétaire

Le Maire

S. DAUGUET

JP. OGER